- Télétransmis en Préfecture le : 16 JUIL. 2024
- Publié sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération le : 17 JUIL. 2024

HAUT BUGEY AGGLOMÉRATION

Feuillet N° 78

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT

ARRÊTÉ DU 16/07/2024 **N°** 543/2024

Nomenclature : 5.4

***Objet* : Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Michel PERRAUD 1er Vice-Président de Haut-Bugey Agglomération.**

Le Président de Haut-Bugey Agglomération,

- Vu l'article L 5211.9 du Code général des collectivités territoriales,

- Vu la délibération du Conseil d'Agglomération en date du 20 octobre 2022 portant élection des Vice-Présidents,

- Vu l'arrêté n° 670/2022 du 25 octobre 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Michel PERRAUD, 1er Vice-Président de Haut-Bugey Agglomération,

- Vu la nécessité d'organiser la continuité du fonctionnement de l'administration de l'EPCI,

ARRETE

Article 1 : Durant la période des congés du Président, du 29 juillet au 19 août 2024 inclus, délégation de signature est donnée à Monsieur Michel PERRAUD, 1er Vice-Président de Haut-Bugey Agglomération, pour :

- ✓ toutes les correspondances et actes de gestion courante,
- ✓ les bons et lettres de commande supérieurs à 5 000 € H.T,
- ✓ les décisions relatives aux deux régimes du permis de louer (autorisation et déclaration)
- ✓ toutes les pièces utiles à la conclusion, à la notification et au démarrage de marchés (courriers d'attribution, de rejet, actes d'engagement, notifications, mises au point) et toute correspondance courante utile liée aux marchés publics,
- ✓ les documents liés au suivi, à l'exécution et à la mise en œuvre des marchés publics, tels que (sans que cela soit exhaustif) les ordres de service, les procès-verbaux de réception des chantiers et modifications de marchés.

Article 2 : La signature des actes cités à l'article 1 mentionnera les nom, prénom et qualité de Monsieur Michel PERRAUD et sera précédée de la formule indicative « par délégation du président ».

.../...

Feuillet
N° 79

Article 3 : Le Directeur général des services et le Trésorier de la collectivité sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise en Sous-Préfecture de Nantua, à Monsieur le Trésorier Principal, à Monsieur Michel PERRAUD et sera publiée sur le site de Haut-Bugey Agglomération.

HAUT BUGEY AGGLOMÉRATION
CS 80502
F - 01117
OYONNAX
CEDEX

Le Président,

Michel MOURLEVAT

Feuillet N° 80

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Michel PERRAUD 1er Vice-Président de Haut-Bugey Agglomération.

Date de décision: 16/07/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 16/07/2024

Numéro de l'acte : 5432024

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20240716-5432024-AR

Nature de l'acte : Arrêtés réglementaires

Matières de l'acte : 5 .4
Institutions et vie politique
Delegation de fonctions

Date de la version de la classification : 29/08/2019

Nom du fichier : 5432024.pdf (99_AR-001-200042935-20240716-5432024-AR-1-1_1.pdf)